

Section : TENNIS de TABLE HANDISPORT

Civilité

NOM :		Prénom :		Né(e) le :		Photo facultative 
Adresse :			CP :	Ville :		
Nationalité :		Tél. fixe :		Tél. portable :		
Adresse mail :						
Sexe féminin : ☐		masculin : ☐				

A compléter pour les mineurs

Je soussigné(e) Né(e) le représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de

NOM Prénom : N° de Téléphone : ☐ Père ☐ Représentant légal

Adresse courriel : Profession :

NOM Prénom : N° de Téléphone : ☐ Mère ☐ Représentante légale

Adresse courriel : Profession :

Autorise : - la pratique sportive du Tennis de table
au sein du club SAINT AVERTIN SPORTS (FFH, n°06 37 2557). Le cas échéant il pourra effectuer les déplacements en compétition au sein du club.
Je prends acte que ces déplacements pourront s'effectuer en car, minibus, voiture particulière, train ou avion.

Le départ à la fin des entraînements ou des compétitions, mon ou mes enfants mineurs à regagner leur domicile seul(s) ☐ Oui ☐ Non

Le cas échéant, NOM Prénom de la tierce personne dument autorisée à venir chercher le, ou les enfants, si différent des parents ou du représentant légal : Téléphone :

- LE CONTROLE ANTIDOPAGE (Vu l'article R.232-52 du code du sport)
Tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

- EN CAS D'ACCIDENT, DE SOINS D'URGENCE : les dirigeants, responsables du club, éducateurs sportifs, à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident. En cas de nécessité l'enfant ci-dessus nommé, sera dirigé vers l'hôpital le plus proche. J'autorise le médecin consulté en cas d'urgence à procéder à toute intervention médicale ou anesthésie que nécessiterait l'état de santé de l'enfant.
Joindre sous enveloppe fermée les indications que vous jugerez utiles de porter à la connaissance du praticien (allergies, antécédents opératoires, traitement en cours ...).

Je m'engage à rembourser au(x) responsable(s) du déplacement tous les frais susceptibles d'avoir été avancés.

Fait à Le Signature du représentant légal

Assurance individuelle accident

→ Tout adhérent doit être assuré pour les éventuels dommages dont il serait responsable vis à vis d'un tiers.

LA LICENCE FEDERALE permet d'avoir inclus d'office une **Assurance Responsabilité Civile**.
Votre licence par ce contrat vous garantit ainsi pour les dommages corporels causés à autrui et pour les dommages matériels ou immatériels en résultant.
De plus si vous le désirez, vous pouvez prendre en complément une Individuelle Accident. Cette garantie optionnelle (*mais vivement conseillée*) couvre vos propres dommages en cas de tiers non responsable.

Souhaitez-vous souscrire une assurance complémentaire accident ? ☐ Oui ☐ Non

Souhaitez-vous souscrire une assurance perte de revenu ? ☐ Oui ☐ Non

TOUT ADHERENT NON LICENCIE auprès d'une fédération bénéficie d'une assurance responsabilité civile MAIF incluse dans la cotisation.
Saint Avertin Sport, via son assureur MAIF, peut vous proposer une assurance individuelle complémentaire : voir fiche IA+ Sport en fonction de la pratique sportive.

Souhaitez-vous souscrire une assurance perte de revenus ? ☐ Oui ☐ Non

Droit à l'image

Nous autorisez-vous à utiliser votre photographie ou celle de votre enfant prise pendant les compétitions, les spectacles ou à l'entraînement pour :

Illustrer notre site internet ? ☐ Oui ☐ Non Illustrer un article Nouvelle République ou Presse communale ? ☐ Oui ☐ Non

Illustrer notre site Facebook ? ☐ Oui ☐ Non Illustrer notre site Instagram ? ☐ Oui ☐ Non

Mentions légales

Saint-Avertin Sport, 31 rue Frédéric Joliot-Curie, 37550 SAINT AVERTIN Tél 02 47 27 82 www.saint-avertin.sport.fr
Club affilié, Agrément ministériel DDJS n° 37-S-60, N° SIRET 775 302 656 00027

RGPD : les données collectées le sont aux seules fins de bon fonctionnement du Saint Avertin Sports et de ses sections, de l'inscription des adhérents auprès des fédérations auxquelles la section est affiliée. Les données ne sont ni cédées, ni vendues à des tiers ayant pour objectif de les exploiter à des fins commerciales. Vous disposez d'un droit de regard, rectification de vos données personnelles. La signature du présent dossier vaut acceptations de ces conditions.

Section : TENNIS de TABLE HANDISPORT

Certificat médical

A fournir pour **les majeurs** dans les cas suivants : Première inscription ou CACI initial de plus de 3 ans ou avoir répondu « oui » au questionnaire de santé Handisport.

A fournir pour **les mineurs** si une réponse positive a été faite au questionnaire de santé Handisport

Ne rien fournir si vous ne pratiquez pas

Questionnaire de santé Handisport (mention obligatoire*)

- ☐ Je joins un certificat d'absence de contre indication (CACI) de moins d'un an à la date de cette demande, établi par le médecin sur papier libre ou sur l'imprimé « CACI Handisport » pour les majeurs la première année de licence ou avoir répondu « oui » au questionnaire de santé Handisport pour les mineurs et les majeurs.
- ☐ J'ai fourni pour la saison 2024-2025 un « CACI ». Je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire de Santé Handisport pour les majeurs.
- ☐ Je joins seulement l'attestation qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé Handisport pour les mineurs.
- ☐ Je ne joins pas de « CACI » ni d'attestation certifiant avoir répondu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé Handisport (pour majeur ou pour mineur) et je disposerai d'une licence ne me permettant pas la pratique sportive.

Date et signature du joueur mineur

Date et signature du titulaire ou du représentant légal

Date du certificat médical :

Date de validité :

* Vous devez cocher obligatoirement une de ces quatre cases et une seule

Nom du médecin :

Personne(s) à prévenir en cas d'accident

NOM Prénom

N° de Téléphone

Diplôme de secourisme

☐ PSE1

Date d'obtention : _____

☐ PSC1

Date d'obtention : _____

☐ Autre, préciser : _____

Date d'obtention : _____

Licencié

Profession ou niveau scolaire :

Employeur ou école :

Club

Type de licence : Compétition ☐

Loisirs ☐

Bénévole ou Cadre ☐

Catégorie cotisation :

Montant de l'adhésion =110 €

Réduction : €

Total à payer = €

Demande de justificatif : oui ☐ ou non ☐ montant du justificatif : €

Partie Réserve au Club

Pour qu'un dossier soit complet il faut tous les documents suivants :

- Fiche d'inscription au Tennis de Table signée : ☐
- Certificat d'Absence de Contre Indication (CACI) de moins d'un an : ☐
- Bulletin de prise de licence signé ☐
- Règlement de l'adhésion payée en totalité ☐
- Règlement du SAS signé ☐
- Règlement interne de la section Tennis de Table signé ☐

Signature du dossier

Je soussigné (NOM Prénom) _____ certifie exacte l'ensemble des informations fournies.

Fait à _____ le _____ Signature du titulaire ou du représentant légal.

Section : TENNIS de TABLE HANDISPORT

BULLETIN DE PRISE DE LICENCE

● SAISON 2026 - 2027

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

MES INFOS

Nom : Prénom : Sexe : ☐ H ☐ F

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Nationalité : Date de naissance : Ville de naissance :

E-mail : **Adresse e-mail indispensable pour valider la licence (IMPORTANT - écrire lisiblement et en MAJUSCULES)**

Téléphone :

Contrôle d'honorabilité des cadres, dirigeants et officiels - Dispositif du Ministère des Sports :
Si j'accède à des fonctions d'encadrant, de dirigeant, de juge et/ou arbitre, je dois impérativement transmettre mon identité complète pour permettre à l'état de contrôler l'obligation d'honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport. Ces informations seront à compléter lors de la validation individuelle de ma licence.

- La personne : ☐ est autonome et responsable dans ses démarches (majeur, mineur émancipé, ...)
☐ est sous l'autorité d'un représentant légal (mineur, sous-tutelle, ...)
☐ a désigné un représentant pour valider ses informations individuelles (curatelle, incapacité technique, technologique, ...) - une fiche de procuration est à fournir au club

Si vous avez coché l'une des deux dernières propositions

Nom du représentant : Prénom du représentant :
 Adresse mail du représentant :
 Date de naissance du représentant :

MÉDICAL

Merci de consulter en amont les règles relatives aux certificats médicaux et aux questionnaires de santé, rappelées en troisième page de ce document et dans la notice pratique affiliations, adhésions, licences & autres titres de participation.

A la lecture des règles, je dois fournir à mon club :

- ☐ Certificat d'absence de contre-indication
☐ Attestation de réponse au Questionnaire de Santé FFH
☐ Aucun document médical

Indice de mobilité :

- ☐ Valide ☐ Déficient Visuel ☐ Déficient Auditif
☐ Marchant sans aide technique ☐ Marchant avec aide technique
☐ Fauteuil manuel (pouvant se déplacer sur quelques mètres) ☐ Fauteuil manuel en permanence
☐ Fauteuil électrique (pouvant se déplacer sur quelques mètres) ☐ Fauteuil électrique en permanence



Section : TENNIS de TABLE HANDISPORT

MES OPTIONS

Votre licence se compose d'une ou plusieurs options souscrites auprès d'un ou plusieurs clubs.

J'ai déjà une option compétition dans un autre club : ☐ OUI ☐ NON

J'ai déjà une option loisir ou cadre dans un autre club : ☐ OUI ☐ NON

Mon/mes nouveaux choix d'option(s) : Cochez le ou les types d'options souhaitées et complétez les informations complémentaires

☐ **Compétition - 20 ans = 33€** Nombre total d'options compétition -20 dans ce club (16€/option sup.) :

☐ **Compétition + 20 ans = 71€** Nombre total d'options compétition +20 dans ce club (35€/option sup.) :

Discipline(s) en compétition :

Cochez la fonction pour votre option compétition

☐ Aucune fonction (sportif) ☐ Assistant(e) Sportif ☐ Guide

☐ Joueur(se) valide ☐ Pilote

☐ **Loisir = 33€** Nombre total d'options loisir dans ce club (0€/option sup.) :

Discipline(s) en loisir :

☐ **Cadre = 33€**

Discipline(s) option cadre :

Cochez la fonction pour votre option cadre

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ Président(e) | ☐ Vice-Président(e) | ☐ Trésorier(e) |
| ☐ Secrétaire | ☐ Autre dirigeant(e) élu(e) | ☐ Encadrant(e) technique bénévole |
| ☐ Encadrant(e) technique professionnel(le) | ☐ Encadrant(e) administratif bénévole | ☐ Encadrant(e) administratif professionnel(le) |
| ☐ Médecin | ☐ Professionnel(le) de santé | ☐ Stagiaire |
| ☐ Juge et/ou officiel d'arbitrage | ☐ Classificateur(rice) | ☐ Formateur(rice) |

Réductions éventuelles (€) :

Total part fédérale :

Tarif de l'adhésion au club (€) :

TOTAL A PAYER (€) :

ASSURANCE

Garantie de base Individuelle Accident :

- ☐ OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » comprise dans ma licence FF HANDISPORT.
- ☐ NON, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (coût déduit en cas de renonciation : 0.83 € TTC).

SIGNATURE

• Licencié :

- Je déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et certifie mon choix de souscrire à une licence à la FFH. Dans ce cadre, je m'engage à en respecter les statuts et le règlement intérieur.

Date :

Signature du licencié ou de son représentant légal :

BULLETIN DE PRISE DE LICENCE

● SAISON 2026 - 2027

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

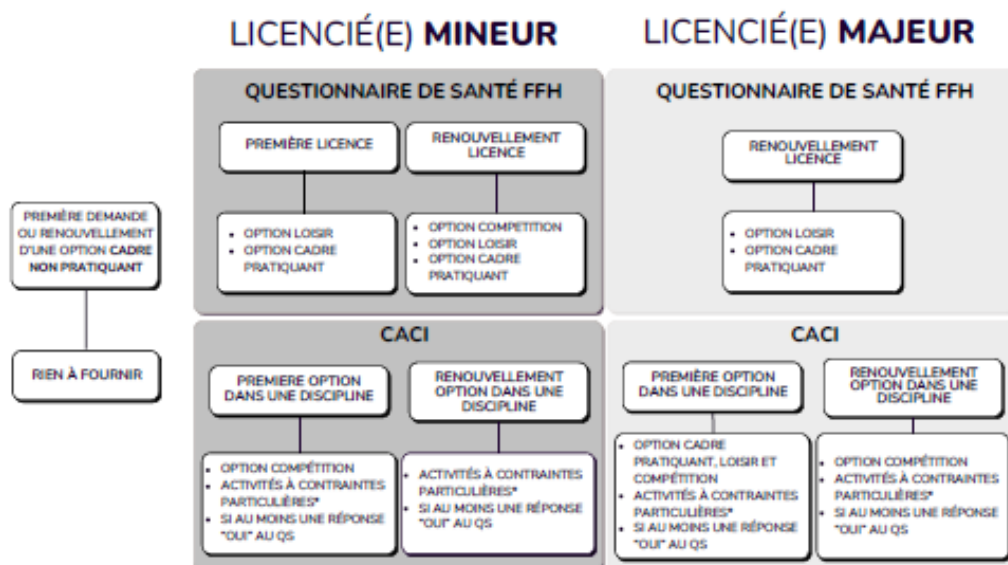
Ce document permet de recueillir les informations nécessaires à la commande de votre licence en ligne par votre club.

A l'issue de la saisie en ligne de vos informations par votre club, vous devrez valider vos données individuelles pour confirmer votre demande de licence ou d'option(s).



Documents médicaux

Il est de la responsabilité du club de vérifier que les documents médicaux (Certificat d'Absence de Contre-Indication - CACI - ou Questionnaire de Santé FFH) fournis par le licencié sont conformes aux règlements fédéraux. Votre club doit conserver ces documents (CACI ou le volet "attestation de réponse" du QS FFH) et les tenir à disposition de la fédération en cas de besoin. Voici un résumé sous forme de schéma de ces règles :



* Les activités à contraintes particulières sont les suivantes: plongée, tir sportif, biathlon et ball-trap. Pour la plongée, la première année, le CACI doit être délivré par un médecin fédéral FFH ou FFESSM.

Réductions tarifs licences

- Je suis déjà titulaire d'une option loisir ou cadre : mes nouvelles options loisir ou cadre sont gratuites, et je ne paye que la différence pour ma première option compétition.
- Je suis déjà titulaire d'une option compétition : mes nouvelles options loisir ou cadre sont gratuites, mes options supplémentaires compétitions sont à 35€ pour une option compétition +20 ans, et à 16€ pour une option compétition -20 ans.
- Si mon club est une association qui émane d'un établissement (ESMS) ou un établissement ayant des statuts associatifs* : je bénéficie d'une réduction de 15€ sur ma première option loisir.
- Je souhaite bénéficier d'une réduction de licence dans le cadre d'une convention entre la FFH et un de ses partenaires (fédérations, APF, UGECAM, ...) : Je dois obligatoirement fournir un justificatif à mon club avant la prise de licence - aucun remboursement n'est possible après commande de la licence.

*Ces deux dispositions ne sont pas cumulables

Section : TENNIS de TABLE HANDISPORT

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR TOUTES SECTIONS

Cette annexe a pour objet de définir les droits et obligations de chaque adhérent à l'occasion de son activité sportive.

Les adhérents et les représentants légaux des adhérents mineurs ont, de par leur adhésion, pris connaissance du règlement intérieur affiché dans chaque enceinte sportive et qui peut être consulté dans chaque section.

ARTICLE 1

Les cours et les entraînements se déroulent dans les lieux ou les locaux mis à la disposition du club par la municipalité. Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents et des représentants légaux, pour les mineurs, au début de la saison sportive et en temps utile en cas de changement imprévu.

ARTICLE 2

En dehors de la période d'enseignement ou d'entraînement stipulé ci-dessus, le S.A.S n'a pas la charge des adhérents mineurs qui restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

Pour la prise en charge des adhérents mineurs aux séances d'enseignement et d'entraînement, les représentants légaux **doivent s'assurer que l'instructeur responsable du cours est bien présent dans les locaux.**

Ces dispositions s'appliquent également pour tout déplacement relatif à des compétitions sportives.

ARTICLE 3

Le représentant légal autorise la prise en charge de son enfant pour être transporté par un adulte ou un membre du club, pour les déplacements nécessités par l'activité sportive.

Après la rencontre, l'enfant est ramené au lieu de départ.

ARTICLE 4

Les adhérents doivent être en possession d'une licence de leur fédération ou d'une assurance responsabilité civile. Les adhérents doivent fournir un certificat médical d'aptitude à pratiquer le sport qu'ils choisissent.

Le club propose aux adhérents qui le souhaitent une garantie individuelle accident (Décès et ou invalidité et indemnités journalières).

ARTICLE 5

Le S. A. S. n'est pas responsable des vols ou détériorations d'objets personnels des adhérents qui pourraient avoir lieu pendant les cours, entraînements ou compétitions.

ARTICLE 6

Les adhérents doivent respecter strictement les horaires des cours et des entraînements.

Les adhérents mineurs ne peuvent quitter une séance d'entraînement avant l'heure, sans une autorisation écrite de leur représentant légal et sans en informer l'instructeur chargé du cours.

ARTICLE 7

Les absences de l'instructeur chargé de l'enseignement sont de deux ordres :

Si l'absence est programmée, les adhérents sont informés et une affiche dans les locaux de la section rappelle la date et l'heure de cette absence,

Si l'absence est imprévue du fait d'événements ou d'incidents fortuits, l'information sera communiquée par tous les moyens possibles par les dirigeants de la section.

En tout état de cause, les représentants légaux des enfants mineurs **doivent s'assurer de la présence d'un responsable sur les lieux d'entraînement ou de compétition.**

ARTICLE 8

Les adhérents s'interdisent toute pratique de dopage et autres procédés améliorant artificiellement les performances sportives à l'entraînement ou en compétition (cf article 6 du règlement intérieur).

ARTICLE 9

Le représentant légal du mineur désigné ci-dessous, autorise ce dernier à participer à toutes les activités proposées par l'instructeur et autorise cet instructeur à prendre toutes les dispositions d'ordre médicale ou chirurgicale que nécessiterait l'état de santé du mineur.

Un exemplaire du présent règlement est remis à l'adhérent ou son représentant légal à l'occasion de son inscription à la section du S. A. S..

Date :

Signature :

maj comité directeur du 14 mai 2001

RÈGLEMENT INTÉRIEUR SECTION TT

Saison 2026-2027

Avenant à l'article 1 du SAS :

Exceptionnellement, certaines activités peuvent se dérouler dans des locaux commerciaux ou privés.

Avenant à l'article 4 du SAS :

Concernant le certificat médical d'aptitude à pratiquer notre sport, chaque adhérent doit se conformer aux spécifications de la Fédération à laquelle il est attaché pour pratiquer le tennis de table.

Avenant à l'article 5 du SAS :

Le SAS Tennis de Table n'est pas responsable des vols ou détériorations d'objets personnels des adhérents qui se dérouleraient pendant les entraînements, stages, compétitions ou toute autre manifestation organisée par la section.

Avenant à l'article 6 du SAS :

Les adhérents doivent respecter strictement les horaires des temps d'enseignements et d'entraînements.

Les adhérents mineurs ne peuvent quitter une séance ou un stage avant sa fin sans avoir fourni une autorisation écrite (lettre manuscrite, email, SMS) de leurs parents ou responsable légal et sans en avoir informé le cadre technique ou le professeur chargé de la séance.

D'autre part, il est rappelé que, hormis durant les heures d'entraînements et/ou stage, le club et les entraîneurs ne sont pas responsables des enfants et ils déclinent toute responsabilité sur les trajets aller/retour, quel que soit le mode de transport.

Avenant à l'article 7 du SAS :

Toute absence non programmée sera dans la mesure du possible signalée au cadre technique responsable de la séance (appel, mail, SMS).

Articles complémentaires spécifiques à la section Tennis de Table

Article 10 :

Il est interdit de jouer à tout autre sport que le Tennis de Table sans l'accord de l'encadrement technique présent et en dehors de sa présence.

Il est strictement interdit de jouer, chahuter ou courir dans l'ensemble des locaux du SAS.

Il est interdit de jouer au ballon sur le parking du SAS.

Article 11 :

Une tenue sportive est obligatoire pour la pratique du Tennis de Table : chaussures de sport propres et adéquates, short, etc.



Le port du maillot officiel en vigueur de la section est obligatoire pour toutes compétitions où la section est représentée, notamment les championnats par équipes jeunes et seniors.

Article 12 :

Une discipline de tous pour le respect des joueurs, matériels et installations est demandée.

Toutes les communications sportives sont, dans la mesure du possible, notées au tableau d'affichage de la salle. Tout joueur convoqué ne pouvant assurer une compétition doit prévenir l'encadrement technique au plus tard 72 heures à l'avance.

Les cas de forces majeures sont des cas exceptionnels.

Il est du devoir de tous d'assurer une bonne représentation de la section dans les compétitions. Un joueur doit assumer sa responsabilité.

Tout adhérent ayant un comportement contraire aux bonnes mœurs ou ayant commis des actes répréhensibles par la loi pourra faire l'objet d'une sanction prise dans les conditions évoquées à l'article 13.

En cas d'atteinte à l'image de la section, celle-ci se portera partie civile.

Article 13 :

Tout manquement à ce règlement est passible de sanctions allant de l'amende à l'exclusion de l'adhérent.

La sanction sera décidée par le Bureau au cours d'un conseil de discipline, en présence de l'adhérent concerné ou de son représentant légal.

La décision prise résultera de la majorité des membres du Bureau et sera sans appel.

Article 14 :

Pour valider l'inscription de la saison, le paiement intégral de la cotisation est exigé.

Article 15 :

Les amendes supportées par la section (absences de joueurs lors d'une rencontre, tenue non-réglementaire, etc.) seront répercutées sur l'adhérent concerné (ou son représentant légal) après délibération du Bureau.

Article 16 :

J'autorise mon enfant mineur à vendre des tickets de tombola en lien avec les manifestations organisées par la section Tennis de Table :

☐ OUI

☐ NON

Signature :

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des divers règlements du SAS et de la section.

Date :/...../20.....	Nom :	Signature :
-------------------------------	----------------	-------------



secretaire@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr



sas-tennisdetable.fr



SAS Tennis de table



saintavertinsportstt